

AR PREFECTURE

017-211702410-20210304-A202120-AR  
Regu le 04/03/2021

Département de la  
CHARENTE MARITIME

-----  
Commune de MONTGUYON  
-----

REPUBLIQUE FRANCAISE

### ARRETE N° 2021-20

#### **Arrêté portant sur la réglementation temporaire du stationnement et de la circulation en agglomération**

#### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGUYON, CHARENTE MARITIME**

- **Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'Article L2213-1 (pouvoirs dévolus au Maire en matière de police de la circulation et de stationnement)
- **Vu le Code de la route**, notamment les articles R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Départementaux et des Maires)
- **Vu l'instruction interministérielle** sur la signalisation routière, (livre I-8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992
- **Considérant** la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur une partie de la place de la mairie pour l'abattage d'un arbre dangereux

### **ARRETE**

- ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit jeudi 4 mars 2021 de 13h à 17h sur une partie de la place de la mairie.
- ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules sera alternée par panneau B15/C18 donnant la priorité aux véhicules arrivant de l'Avenue de la république
- ARTICLE 3 :** La signalisation temporaire sera mise en place par la commune de Montguyon et sera conforme à l'instruction interministérielle sur la sécurité routière.
- ARTICLE 4 :** Les véhicules et les personnes contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront considérés comme gênants au sens des dispositions du Code de la Route. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux conformément à la loi avec possibilité de mise en fourrière.

AR PREFECTURE

017-211702410-20210304-A202120-AR  
Recu le 04/03/2021

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire de MONTGUYON, Le Commandant de la gendarmerie, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Montguyon, le 04/03/2021

 Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Montguyon. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTGUYON' at the top and 'Canton de Montguyon' at the bottom. In the center is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.